



## **AVIS PUBLIC**

# **ASSEMBLÉE EXTRAORDINAIRE**

**AVIS PUBLIC** est donné que le conseil d'administration de la Régie intermunicipale de gestion des matières résiduelles du Kamouraska tiendra une assemblée extraordinaire le jeudi 5 septembre 2024, à 19h au Centre communautaire de Saint-Gabriel-Lallemant, situé au 20, rue Principale.

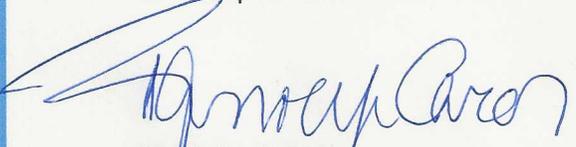
Ladite assemblée se déroulera selon l'ordre du jour suivant :

### **ORDRE DU JOUR**

1. Ouverture de l'assemblée et constatation du quorum
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Organigramme de la Régie – Adoption
4. Direction générale de la Régie – Appel de candidatures
5. Collecte et transport des déchets, des matières organiques et des encombrants dans 16 municipalités de la MRC de Kamouraska – Résultats de l'ouverture des soumissions
6. Période de questions
7. Clôture et levée de la séance

En vertu de l'article 153 du Code municipal du Québec, on ne peut, dans une assemblée extraordinaire, traiter que les sujets et les affaires mentionnés dans l'avis de convocation, sauf du consentement unanime des membres du conseil, s'ils sont tous présents.

DONNÉ à Saint-Philippe-de-Néri  
Le 2 septembre 2024



Danielle Caron  
Greffière-trésorière